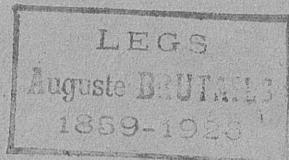


16



\* \*

### « Locus. »

On sait quelle rivalité divise Uzeste et Villandraut : l'une et l'autre localité réclament l'honneur d'avoir vu naître Clément V.

Il y a quelques années, on fit un certain bruit sur un texte qui aurait tranché le débat : il s'agissait d'une lettre du Pape racontant qu'il s'était rendu « ad... locum nativitatis nostre, Vignandraldum ». Voilà bien, disait-on, la preuve que Villandraut est la patrie de Bertrand de Goth !

En réalité, ainsi que M. l'abbé Brun en a fait la remarque<sup>1</sup>, un pareil document ne faisait pas avancer la question, *locus* pouvant également désigner une paroisse et une région.

A l'appui de cette observation, il n'est pas inutile de signaler dans une charte de 1434, qui appartient au fonds de La Sauve<sup>2</sup>, le passage suivant :

« En la parropia de Lobaut, a[de]y loc d'Entre-doas-Mars, au loc apperat au Latey. »

Dans ces deux lignes, *loc* a successivement la signification de *contrée* et de *lieu dit*. C'est un terme de sens très vague<sup>3</sup>, et rien n'autorise à en faire le synonyme de paroisse.

J.-A. B.

1. *Uzesie et Clément V*, 2<sup>e</sup> édition, pp. 15-16.

2. H. 219.

3. Cf. P. DE LA CROIX, *Étude sur Saint-Philbert-de-Grandlieu*, p. 60.

/u

